

N° 265 JUN 2022

SOMMAIRE

P. 2	LYCEE
P. 3	LYCEE
P. 4	MOUVEMENT INTRA
P. 5	STAGIAIRES ET ETUDIANTS
P. 6	TEMOIGNAGES
P. 7	BILAN SOCIAL
P. 8	ELECTIONS PROFESSIONNELLES

**Toutes et tous
aux urnes du
1^{er} au 8 décembre
2022 !
JE VOTE
FSU
pour les **CAP**
et les **CSA****

CALENDRIER DES CONSEILS SYNDICAUX ACADÉMIQUES :

Lieux précisés ultérieurement.

- vendredi 9 septembre à Nice.
- jeudi 26 janvier 2023 dans le Var.
- lundi 13 mars 2023 dans le Var.
- vendredi 16 juin 2023 au local de la section académique à Nice.

Chaque section d'établissement doit être représentée !

Édito

Rentrée 2022 : un temps fort de mobilisation !

Les résultats de la séquence électorale qui vient de s'achever ont redessiné complètement le champ politique. Le président de la République n'obtient qu'une majorité relative, la plus faible de l'histoire de la 5^{ème} République. La posture d'Emmanuel Macron a largement contribué à affaiblir le front républicain et à normaliser le Rassemblement national qui n'a jamais été aussi proche d'exercer le pouvoir. L'abstention reste le premier « parti » de France. Heureusement, contre toute attente, l'union des forces de gauche fait une percée à l'Assemblée nationale avec 142 sièges. Dans cette période si particulière, le SNES-FSU doit réaffirmer ses exigences d'une revalorisation sans contreparties, d'un rattrapage des pertes de ces dernières années, son opposition ferme au report de l'âge de départ à la retraite et son rejet de toute augmentation de la durée de cotisation. Le SNES-FSU doit continuer à porter la défense et amélioration de nos statuts, réaffirmer avec forces son projet pour une école ambitieuse et égalitaire.

Après une période de grande discrétion, le ministre de l'Éducation nationale s'autorise quelques sorties médiatiques et montre qu'il s'inscrit dans la feuille de route posée par Emmanuel Macron pendant la campagne : augmentation des rémunérations sous conditions, généralisation de l'expérimentation marseillaise, remplacement des congés maladie...et aucune annonce en termes de moyens pour la rentrée 2022 ! Les job dating organisés par certains rectorats illustrent à la fois la gravité de la crise de recrutement mais aussi la légèreté avec laquelle l'institution traite cette question : enseigner est un métier qui ne peut pas s'improviser ! Le SNES-FSU a dénoncé très tôt les effets de la réforme de l'entrée dans le métier, porteuse d'une précarisation accrue et de graves reculs pour la formation. C'est un retour en arrière inconcevable puisque certains stagiaires feront désormais leur stage à temps plein alors qu'ils le faisaient jusque-là à mi-temps.

C'est donc ensemble que nous devons faire de la rentrée 2022 un temps fort de mobilisation pour dénoncer les effets des politiques éducatives menées par Emmanuel Macron et faire enfin avancer nos revendications en matière de recrutements et de revalorisation. Plus que jamais, nous devons démontrer l'importance du collectif dans nos métiers.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Fabienne Langoureau,
secrétaire générale du SNES-FSU Académie de Nice.

Nice, le 4 juillet 2022.





Par
Coline
ROZEROT

Le « grand n'importe quoi » sévit !

Le moins que l'on puisse dire est que la 1^{ère} session du bac Blanquer « post-covid » est peu convaincante. Sans surprise, sa mise en place s'accompagne d'improvisations dans l'organisation des examens le « grand n'importe quoi » sévit !

Grâce à la pression du SNES-FSU, les épreuves de spécialité ont été repoussées de deux mois, de Mars à Mai, au grand bénéfice des élèves puisque les programmes trop ambitieux n'étaient pas réalisables en 6 mois tout en répondant aux besoins méthodologiques. Mais qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

Les enseignants ont à faire face à une charge de travail épuisante, les missions d'examen venant se rajouter aux emplois du temps habituels.

Les conseils de classe jalonnent ce marathon de fin de trimestre avec leurs lots de bulletins et de livrets scolaires à remplir.

La correction des copies numériques des enseignants de spécialité sur Santorin qui doit se faire dans des délais réduits avec un logiciel qui dysfonctionne ne dispense pas des missions d'enseignement notamment de la préparation du Grand Oral avec nos élèves.

Une fois de plus le SNES-FSU nous a sauvé la mise en arrachant à un ministère dépassé - mais incapable de reconnaître ses erreurs - la décharge de quatre demi-journées de correction de bac qui nous ont permis de nous maintenir la tête hors de l'eau.

Élément d'opacité supplémentaire : les jurys d'harmonisation ont eu lieu sans les correcteurs qui parfois ont vu leurs notes modifiées par d'autres sans que leur avis ne soit sollicité ni même qu'ils n'en aient été avisés. Cela signifie que nous ne sommes considérés que comme des machines à corriger et que tout le reste du processus nous échappe puisque nous ne savons même pas si les candidats dont nous avons corrigé les copies ont réussi ou non leur examen.

Non à la taylorisation des missions enseignantes !

C'est une déqualification et une marque de mépris de plus pour notre métier !

Les improvisations continuent pour la 3^{ème} année consécutive avec le cadrage du Grand Oral (même revisité par une note de service d'août 2021), qui laisse à nouveau les collègues perplexes sur l'articulation entre compétences disciplinaires, attendus oratoires et évaluation de la cohérence du projet d'orientation. Comment évaluer objectivement ce projet d'orientation alors que les résultats de ParcoursSup déstabilisent de nombreux candidats ? Une fois de plus, ParcoursSup, instrument opaque du tri social, s'invite au baccalauréat.

Le sentiment d'être dépossédés de notre propre métier est par ailleurs de plus en plus présent au quotidien dans les établissements : la part du contrôle continu au baccalauréat génère une pression accrue chez les enseignants, cibles de toutes les critiques. Car l'évaluation des élèves devient le rouage essentiel du système éducatif dont l'enjeu a été renvoyé au local avec les PLE (Plan local d'évaluation).

Le SNES-FSU avait attiré l'attention sur les effets induits par le PLE et nous pouvons hélas en faire le constat désormais : le contrôle continu dénature totalement nos relations avec nos élèves et leurs parents et il accroît les inégalités entre établissements. Sur quels critères par exemple décide-t-on que la moyenne de l'élève au contrôle continu n'est pas significative et qu'il-elle doit passer l'épreuve de substitution ? Nous ne sommes pas de simples pourvoyeurs de notes. L'acte d'enseigner ne peut se réduire à cela.

Après trois années scolaires particulièrement difficiles pour nos élèves mais également pour nous enseignants, le constat face au bac Blanquer est donc amer : alourdissement de nos conditions de travail, frustration dans l'accomplissement de nos missions d'examen sans pour autant que le bac ne réponde mieux à la demande sociale. Le bac doit rester le 1^{er} grade universitaire : pour cela le SNES-FSU revendique que le bac Blanquer soit totalement remanié (organisation et rémunération notamment) et ParcoursSup supprimé.

Le SNES-FSU recense actuellement les dysfonctionnements pour porter nos revendications lors d'une audience « bac » au ministère.

HARO SUR LE FRANÇAIS

Les collègues de lettres sont particulièrement maltraités dans cet enchevêtrement de tâches : correction des copies de spécialité HLP, correction des copies de BTS, retrait des descriptifs, préparation de l'épreuve orale de l'EAF, surveillance des épreuves écrites de français et de philosophie, correction des copies de l'EAF puis interrogations orales. Rajoutons à cela des convocations tardives, voire contradictoires, qui achèvent de désorganiser un calendrier de fin d'année ubuesque. Comment survivre à un cumul des missions alors que les inspecteurs s'étaient engagés à ce que cela ne se reproduise plus ?



LYCÉE

MATHS EN VOIE GÉNÉRALE : TOUT ÇA POUR ... ÇA ?!

Coup de chaud en janvier

En juin 2021, les premiers bacheliers estampillés « réforme » quittent le lycée. En janvier 2022, il est logique que le ministère communique sur cette première promotion.

Il choisit de privilégier les mathématiques et, à coup de mails à la profession et de communiqués de presse, conclut à des « perspectives positives et un accompagnement renforcé au lycée ».

Il semble que ce choix et ce nouvel acte d'autosatisfaction ait été la goutte d'eau non prévue qui a suscité un emballement médiatique, très malvenu à quelques mois d'élections nationales. C'est moins de maths pour la plupart des élèves et une diminution de la part des filles qui choisissent de faire des maths.

De grands noms de la discipline s'en mêlent. Entre C. Villani sur la voie de la repentance, JP Bourguignon qui juge les conséquences « dramatiques pour la France », le débat devient incontrôlé et JM Blanquer perd encore le peu de crédit qui lui restait. On frise l'échec et maths !

Il y a le feu ? Appelons les pyromanes !

Un comité est donc constitué avec à sa tête ... les artisans de la réforme du lycée, ceux qui se félicitaient de sa « réussite » :-)

Le discrédit ministériel est tel que les associations de spécialistes n'en attendent rien. Dans un communiqué elles rejoignent le constat du SNES-FSU : « les problèmes soulevés ... proviennent de la structure même du lycée général ». Ce comité rend son rapport mi-mars : quelques constats évidents (lien avec le Supérieur rendu plus difficile, disparition de l'AP) et des propositions (comme la réduction de l'offre de formation) qui ne règlent aucun problème et qui vont dans le même sens : faire des économies sur la formation des élèves !

La proposition de 1h30 de maths en 1ère pour ceux qui ne prennent pas la spécialité maths est rejetée car elle ne répond pas aux enjeux et fait naître de nouvelles questions insolubles ! Le comité apparaît comme un « machin » qui doit faire passer les échéances électorales sans trop d'à-coups.



Par
Serge
MULLER

Être pessimiste, c'est penser qu'on est au fond du trou, être optimiste, c'est savoir qu'on peut encore descendre

L'apothéose arrive ! Blanquer déclare en mai que ces 1h30 seront destinées ... à ceux qui ne font pas de spécialité ... scientifique (donc ni maths, ni SVT, ni PC, ni NSI). Là plus personne ne comprend rien. On est à moins de deux mois de la fermeture des lycées, tout peut encore changer. Le Conseil Supérieur des Programmes est saisi pour élaboration d'un projet. Entre un objectif de réconciliation pour tous et une alternative (d'1h30) à la spécialité (de 4h) pour poursuivre en maths complémentaires, ce projet hésite et fait l'unanimité contre lui !

Les résultats d'admissibilité au Capes tombent : moins d'admissibles que de postes. Il n'en faut pas plus pour achever la débâcle. Dans une nouvelle pirouette de novlangue, le Président (il faut ménager le nouveau ministre qui a l'air perdu) annonce finalement le « retour » de 1h30 de maths « dans le tronc commun » mais en option (facultative) !

Une décision qui ne règle rien sur le fond, mais qui peut être vue, si on est optimiste, comme un moindre mal car elle n'est que transitoire, espérons que peu de lycéens choisiront cette option !

Les errements continus sur le statut des maths dans la voie générale du lycée sont révélateurs de dysfonctionnements bien plus globaux.

Ce sont les réformes du lycée et du bac, sans cesse en chantier depuis 3 ans, qu'il faut remettre à plat intégralement.

Pour atteindre cet objectif, il faut que chacun continue d'informer les élèves, leurs parents et tous nos collègues que ces réformes sont inégalitaires, contribuent à dénaturer notre métier et nuisent au service public.



MOUVEMENT INTRA 2022

LES RÉSULTATS DES MUTATIONS SONT TOMBÉS LE 20 JUIN

Par
Julie
BAGGE



« Combien de points fallait-il pour obtenir tel établissement ?
Telle commune ? ». « Pourquoi ma situation médicale n'a-t-elle pas été prise en compte ? ». « Pourquoi le poste que je convoitais n'a-t-il pas été mis au mouvement alors qu'il était vacant ? »

Quelle frustration de ne plus pouvoir apporter ces informations aux collègues qui nous questionnent !

Quel scandale que cette opacité totale !

Jusqu'en 2019, le mouvement intra se déroulait dans le cadre du paritarisme, c'est-à-dire que les élu.e.s des personnels que nous sommes avaient le même niveau d'informations que l'administration. Nous recevions donc la liste des demandeurs, avec leurs vœux et leurs barèmes, les postes vacants, ceux bloqués pour les stagiaires et nous pouvions ainsi vérifier toute erreur éventuelle.

Nous participions ensuite à des instances dans lesquelles nous vérifiions le barème de chaque collègue, ce qui nécessitait beaucoup de vigilance, chaque situation étant singulière. Il en allait de même pour les personnels en situation de handicap pour lesquels chaque dossier était analysé en séance dans un débat contradictoire.

Ainsi nous procédions à quantité de correctifs afin de garantir les droits de chacun.e. Une fois les résultats donnés par l'algorithme, nous procédions là aussi à des améliorations que la machine ne savait pas faire. Tel candidat réaffecté suite à une mesure de carte scolaire pouvait obtenir une meilleure affectation, tel autre préférant le lycée était affecté à tort, en collège, parfois certains candidats étaient « cachés » par la machine et nous leur trouvions une meilleure affectation, etc.

Bref, le mouvement intra, s'il était déjà contraint par la rareté

des postes, offrait une transparence et une équité totale. Tout collègue pouvait comprendre le résultat de sa mutation par le respect du barème communiqué à tous.

Nous étions les garants de cette équité et nous en étions fiers.

Depuis la loi de destruction de la Fonction Publique, tout se fait dans le secret. L'administration a pour ordre de ne rien nous communiquer. Ni poste vacant, ni participant, ni poste bloqué pour les stagiaires, ni résultat, ni même barèmes autres que celles du département (et encore pas dans toutes les disciplines !).

Malgré cela, nous avons accompagné plus de 300 collègues cette année dans leur demande de mutation pour les aider à formuler leurs vœux puis pour s'assurer que leur barème était conforme à leurs droits. Près de la moitié des collègues entrants dans notre académie nous ont consultés.

Un bel exemple de confiance en l'expertise des élu-e-s SNES -FSU !



Les Elu-e-s CHSCT à vos côtés

Cette année encore, les élu.e.s de la FSU ont œuvré lors des réunions des Comités Hygiène Santé et Conditions de Travail (CHSCT) comme lors des visites dans les établissements, que cela soit au niveau académique ou départemental. Nous avons à chaque fois mis en évidence les difficultés des personnels et contribué à faire évoluer favorablement leurs conditions de travail. Majoritaires au sein de ces instances, nous avons su peser de tout notre poids, en particulier pendant la crise sanitaire, période durant laquelle les représentant.e.s des CHSCT ont été particulièrement sollicité.e.s.

Les CHSCT vont être réformés puisqu'ils vont devenir des formations spéciales au sein des CSA (instance qui remplacera le CTA). Pour autant, notre travail et notre implication resteront identiques. Ces changements n'auront pas d'impact sur l'engagement des élu.e.s FSU... contrairement à ce que le Ministère aurait peut-être espéré !

Par V. MARGARIA et D.QUEYROULET

STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS

MOINS DE FORMATION ET PLUS DE PRÉCARITÉ



Des étudiants en master Meef débordés

La réforme de la formation initiale s'appliquera dans son intégralité à la rentrée 2022. Elle provoque une très forte dégradation des conditions d'entrée dans le métier, que ce soit en cours de Master ou durant l'année de stage.

Le déplacement du concours en fin de M2 a provoqué la création d'une année de Master infernale pour les étudiant.e.s. qui devront valider leur M2 MEEF (master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation), suivre un stage d'observation ou en alternance, travailler leur mémoire mais également préparer le concours...

Deux « solutions » s'offrent à eux durant cette année de concours :

- **Devenir ECA : Étudiants Contractuels Alternants** : 1/3 temps en pleine responsabilité en établissement à l'année pour 700€ net/mois.

- **Devenir SOPA : Stagiaire en Observation et Pratique Accompagnée** : stage de 12 semaines (soit 2 jours d'observation sur l'année par semaine) pour une gratification annuelle de 1260 € (soit 4€/heure) !

Dans nos établissements, à la rentrée, il y aura aussi des **AED en pré-professionnalisation** : étudiants du L2 au M2, sous contrat, (surtout en anglais, maths ou lettres). Ils viennent d'être intégrés à la réforme par une possible prolongation en M2 de leur contrat, certes plus avantageux : 830€/mois.

Des stagiaires sacrifiés comme moyens d'enseignement

Mais la réforme ne s'arrête pas là, car les étudiants en Master MEEF, qui, malgré ces écueils, vont réussir le concours, seront placés pour leur année de **stage à temps plein devant élèves**, quelles que soient leur expérience et leur formation...

Le SNES-FSU a multiplié les interventions pour demander qu'une décharge de service hebdomadaire soit accordée pour suivre une formation. Mais le ministère reste sourd et prévoit, certes, une formation de dix à vingt jours, mais en supplément de leur temps de service déjà à plein temps... Les lauréats de l'Interne, disposant d'une expérience d'enseignement dans la discipline supérieure à 1,5 année, seront eux aussi placés à temps plein.

Tous les autres lauréats des concours : titulaires de Master non MEEF, lauréats de l'Interne avec peu d'expérience, lau-

réats du 3ème concours, détachés du 1er degré, BOE,... ils seront **placés à mi-temps** en établissement pour suivre une formation à l'Inspe.

Les syndicats de la FSU continuent à dénoncer avec force ce grave recul pour la formation initiale et les conditions dégradées d'entrée dans le métier !

Une affectation nationale immédiatement après le concours

La très grande majorité des candidats aux concours, qui ne dispose pas d'expérience supérieure à 1,5 année, ont appris début avril que leur affectation en tant que stagiaire sera déterminée dorénavant par une affectation nationale qui se déroulera mi-juillet. Les lauréats n'ont donc plus aucune assurance que leur année de stage se déroulera dans leur académie de recrutement... Ils connaîtront leur établissement d'affectation dans leur académie de stage fin juillet.

Une réforme désastreuse

Cette réforme, mettant à mal la formation initiale, diminue à l'évidence l'attractivité de l'entrée dans nos métiers. Elle impose aux étudiants des statuts dégradés qui hypothèquent réellement leurs chances de réussite. De telles conditions d'études et de stage vont encore accentuer la crise aiguë de recrutement.

Les syndicats de la FSU continuent d'exiger une refonte complète de cette réforme et la mise en place de véritables pré-recrutements, seuls moyens de rétablir des conditions sereines et attractives d'entrée dans le métier. Cela passe aussi à l'évidence par une refonte des salaires du premier échelon que le SNES et la FSU exigent d'établir à 2 fois le SMIC, au lieu de 1,15 aujourd'hui...

Le SNES-FSU plus que jamais aux côtés des étudiants et stagiaires

Localement, il est indispensable que nous puissions accueillir ces étudiants et ces stagiaires en leur prêtant toute notre attention, dès la rentrée, dans nos établissements pour tenter d'atténuer ces conditions déplorables.

Cette année, plus de 52% des stagiaires ont fait confiance au SNES-FSU. La section académique continuera à assurer des permanences hebdomadaires à l'INSPE de Nice et à celui de La Seyne dès la rentrée.

TEMOIGNAGES

CONGRÈS MONTPELLIER 2022 ...ENSEMBLE, ENFIN !

Par
Alexandra
RONGEARD



Je mentirais si je disais que j'y suis allée en traînant les pieds...mais force est de reconnaître que, bien que militante au S3 depuis une bonne dizaine d'années, je m'étais toujours arrangée jusqu'ici pour éviter de participer au congrès national. Le congrès académique me suffisait. En fait, je ne voyais pas bien ce que je pouvais apporter.

Et pourtant, je réalise aujourd'hui la chance que j'ai eue de faire partie cette année de la délégation de Nice et de partir à Montpellier pour notre congrès, ce moment incontournable de la vie démocratique du SNES-FSU.

Car un congrès national, c'est plus de 400 militants qui se retrouvent pour réfléchir ensemble à ce que notre syndicat va porter dans les prochaines années, pour élaborer les fameux « mandats » sur lesquels nous nous appuyons pour intervenir à différents niveaux et dans les diverses instances dans lesquelles nous siégeons.

Montpellier 2022 était, en outre, un congrès particulier parce

qu'il s'était fait attendre. Il devait se tenir l'an passé mais le contexte pandémique en a décidé autrement. Reporté d'un an, il s'est finalement déroulé à un moment charnière, entre macron 1 et macron 2.

Il fut donc l'occasion de faire le bilan des nombreuses luttes menées depuis Rennes 2019, ainsi que préparer celles à venir. Ce furent donc cinq journées intenses de travail, de débats et d'échanges, de moments de convivialité et de camaraderie aussi. Cinq journées pendant lesquelles nous avons été « choyés », mais choyés pour de vrai. Cinq journées pour reprendre un souffle, pour faire le plein d'énergie et de dynamisme, pour retrouver force et combativité.

Cinq journées, en fait, pour se dire qu'ensemble nous pouvons « faire avancer et gagner nos idées »

Alors si l'occasion se présente pour vous de participer à un congrès : il ne faut pas hésiter, il faut juste y aller !

PARC INFERNAL

Jeudi 7 avril près d'une soixantaine de professeurs et d'assistants d'éducation (AED) du lycée se sont rassemblés devant les portes du lycée dès 7h30. Motif de la protestation: obtenir du rectorat les moyens en AED qui font défaut pour assurer les tâches quotidiennes de surveillance et d'accompagnement des élèves. Il s'agissait aussi de protester contre les méthodes de management de la direction du lycée qui depuis cinq ans a multiplié les vexations, les brimades, les menaces.

Une situation très mal vécue par de nombreux collègues qui entraîne un surcroît de souffrance au travail. Les professeurs ne sont pas les seuls à se plaindre : les parents d'élèves de la PEEP partagent le même constat de carence en AED et dénoncent les choix et la politique de communication menés par la direction. Le quotidien Nice Matin s'est fait l'écho de cette situation de

crise dans ses éditions du 7 et du 8 avril 2022.

Une audience a été demandée et obtenue le 23 avril. Notre délégation a réitéré ses demandes en moyens supplémentaires d'AED pour la prochaine rentrée scolaire pour mettre un terme aux dysfonctionnements graves de la vie scolaire qui affectent la sécurité des personnels et des élèves.

L'IPR de vie scolaire a été dépêché au lycée pour mener des réunions de travail concernant la vie scolaire. Mais ce qu'attendent les personnels ce sont avant tout des moyens !

L'heure d'information syndicale de juin a permis de définir les suites à donner. En l'absence d'annonces positives sur les moyens en AED, un préavis de grève sera déposé pour le jour de la rentrée des classes au lycée comme au collège.

Par C. RICERCHI

NOUVELLE AFFECTATION : ENTRE ENFER ET PARADIS

J'ai obtenu ma mut en juin 2021 dans un collège REP du Var. J'aurais bien aimé terminer ma carrière dans un petit collège perdu au fin fond de la nature, un rêve. Mais non : je continue dans un collège REP ! Peu de postes dans le Var...

La cour du collège est longée par l'autoroute. Il m'a bien fallu 3 mois pour trouver mes marques et mon rythme. C'est un gros collège, mal conçu, prévu au départ pour trois fois moins d'élèves. Heureusement, l'équipe des professeurs est très accueillante et le principal conscient du rôle du CDI.

Quelle surprise quand j'ai découvert l'état du CDI, une grotte qui n'accueillait pas les élèves et qui avait accumulé des vieux documents depuis 2001 !!! Il a fallu 15 jours pour vider la réserve (des BO de 2004 et tutti quanti !)

Le quotidien est plus difficile que dans mon ancien collège des Alpes-Maritimes. J'ai l'impression de me retrouver une trentaine d'années en arrière, en région parisienne, à Mantes-la-Jolie. C'est un collège trop grand, l'année prochaine nous serons à plus de 900 élèves, et donc un quotidien très chaud, agité et

avec de nombreuses incivilités. Les journées sont denses et fatigantes. En cette fin d'année, les 2/3 des élèves sont absents. Je n'ai jamais vu ça !

Heureusement il y a des projets qui font que je me sens utile dans ma mission.

Je découvre aussi le fonctionnement du département du Var très différent du 06 notamment sur le peu d'argent employé pour les collèges. Incroyable !

Et je me suis aussi sentie un peu seule cette année sans réunion de bassin de professeurs documentalistes.

Enfin, je me confronte aux difficultés de déplacement : trop d'embouteillages, pas de bus pour être à 7h45 au collège ; reste le TER... tout un poème...

Bref, pas simple de tout changer, ça fait beaucoup de bouleversements et un long temps d'adaptation.

Le petit plus pour terminer : être à 15 minutes en voiture de la mer, du massif des Maures. La nature, du sable sur les plages : il y a pire !

M., professeure documentaliste

EGALITÉ FEMMES/HOMMES

L'académie a adopté son Plan égalité femmes/hommes en novembre 2021 après 7 Groupes de Travail où la FSU a fait de nombreuses modifications et ajouts. Dans les indicateurs de suivi du bilan social 2021, la situation des femmes enseignantes est très inquiétante.

Lorsqu'on observe le rapport de situation comparée : pour les enseignants du second degré public, 59,9 % des professeurs sont des femmes. Elles représentent 67.6% des professeurs non titulaires. La précarisation grandissante des enseignants se concentre là encore sur les personnels féminins.

Dans un service public comme le nôtre, avec un corps aussi féminisé, on pourrait donc espérer que l'égalité de carrière hommes/femmes soit assurée et qu'ainsi, l'Éducation nationale montre l'exemple. Il n'en est rien !

De fait, plus on monte dans les qualifications et les rémunérations, plus la profession se masculinise. Autrement dit, c'est aux femmes que sont réservés les qualifications et les revenus les plus bas. La forte présence des femmes dans la profession est inversement proportionnelle à l'échelle catégorielle et indiciaire ! Si 65,1 % des certifiés sont des femmes, elles ne sont que 54.3 % à être agrégées et seulement 36.8% à être professeurs de chaire supérieure.

En ce qui concerne les retraites : on y trouve le reflet des carrières plus courtes, davantage marquées par le temps partiel, les congés parentaux et donc des pensions plus faibles.

Si nous regardons, par curiosité, la situation des personnels d'encadrement, vous notez qu'une « quasi-parité est observée » or si celle-ci là encore est respectée chez les personnels d'inspection, elle ne l'est pas du tout chez les personnels d'encadrement supérieur où la part des femmes est seulement de 32% !

En ce qui concerne maintenant les postes de direction, nous arrivons aux mêmes conclusions : si 49.6 % des Principaux de collège (et 56.8 % des adjoints) sont des femmes, on n'en compte plus que 25.6% chez les Proviseurs de lycée, l'institution se satisfaisant de les voir se cantonner à 54.8 % à des postes d'adjointes.

Enfin, le dernier point concerne bien sûr celui de la rémunération. Le constat est affligeant : l'indice moyen des femmes dans le 2nd degré est de 641.7 (celui des hommes 661) on enregistre donc une différence de 19.3 points d'indice salarial moyen en faveur des hommes, soit environ 1085 € brut annuel de moins pour les femmes, soit environ 900 euros net de moins par an.

L'égalité hommes/femmes dans l'Éducation nationale reste donc à conquérir, alors que le service public devrait être pionnier en la matière. Cette inégalité a évidemment des causes extérieures à l'Éducation nationale. Cependant, celle-ci multiplie elle-même ses propres obstacles sur le parcours des femmes. Ainsi, la maternité, les congés parentaux s'accompagnent trop souvent de progression de carrière plus lente. Ils compliquent également la participation des femmes aux préparations de concours. A échelon égal, un homme progresse plus rapidement qu'une femme et ce constat est toujours d'actualité.

Il serait grand temps que l'Éducation nationale ait le courage d'engager une véritable lutte pour l'égalité et de débloquer les fonds nécessaires.

Par
Fabienne
LANGOUREAU



TRISTE NOUVELLE

Ce 3 juin, nous étions nombreux à entourer la famille de Sylvie Laffargue pour l'accompagner dans son dernier voyage. Dès l'Université à Aix, elle s'était engagée dans l'action antifasciste au FUA. Après deux années à Murat Cantal, elle fut nommée à la rentrée 1968 au CES «Bazeilles». Elle s'investit dans l'action syndicale, au collège. Avec ses élèves, elle s'exprimait dans l'«anglais de la reine» qui contrastait avec son français méridional souvent gouaillieur. Cultivée, curieuse de tout, de peinture, d'architecture comme de musique baroque ou classique, passionnée par son jardin comme par la défense du Faron dont elle animait l'association, Sylvie était d'abord attachée à son métier, à ses élèves, à l'efficacité de son enseignement. Le militantisme syndical était pour elle une façon d'en améliorer les conditions d'exercice pour le plus grand profit de ses élèves. À la création de la FSU, elle encouragea son mari Claude, professeur de maçonnerie au Lycée Cisson, à agir et à développer le nouveau Syndicat Unitaire des Enseignants de Lycée Professionnel et c'est avec son aide qu'il développa dans la région ce qui est maintenant le SNUEP-FSU. Membre du conseil d'administration du lycée Dumont d'Urville, avec les autres militants élus SNES, elle contribua à la reconstruction du lycée : les nouveaux escaliers et les ascenseurs pour permettre enfin aux élèves handicapés d'accéder aux étages des grands bâtiments, la nouvelle salle des professeurs, le nouveau CDI, le nouveau Self, l'internat de garçons, reconstruit et complété par un nouvel internat de filles facilitant l'accès des jeunes filles aux classes préparatoires.

Féministe convaincue, Sylvie ne perdait jamais de vue les conditions d'études des élèves filles. Elle savait aussi se pencher sur les situations des collègues en difficulté. Membre de la section départementale SNES, elle animait grèves et actions, pour porter nos revendications et les faire aboutir aussi bien auprès du Proviseur que de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur. Sylvie a longtemps été trésorière du S1 de Dumont D'Urville. Une fois à la retraite, elle continua jusqu'à ce jour à assurer la trésorerie de la section des retraités et à militer à la section départementale.

Bravo camarade, nous ne t'oublierons pas !



Par JP ANDRAU

Élections professionnelles : CAPA

Comme il y a quatre ans, les personnels éliront leurs représentants en Commission Administrative Paritaire (CAP) du 1er au 8 décembre 2022.

Jusqu'à présent, il y avait une CAP par corps au niveau académique et au niveau ministériel.

L'an prochain, tout sera chamboulé : - une seule CAPA regroupera l'ensemble des personnels titulaires des corps du 2nd degré : chaires supérieures, agrégés, certifiés, cpe, psyen, plp et professeurs d'eps.

Pour les quelques compétences qui restent dévolues aux CAP après la loi de destruction de la Fonction Publique, chaque agent ne relèvera plus que de cette CAP (disparition de la gestion en CAPN).

La liste que nous proposerons sera donc une liste associant le SNES à ses partenaires habituels : le SNEP (pour les collègues d'EPS), le SNUEP (pour les PLP), le SNESup (pour les collègues affectés dans le Sup) et le SNUipp (pour les psyen eda).

En 2018, les listes présentées par le SNES avaient recueilli plus de 50 % des voix, des sièges avaient été gagnés dans plusieurs CAPA et nos élus y étaient presque toujours majoritaires.

Depuis, malgré le contexte réglementaire très défavorable, les commissions paritaires SNES-FSU ont lutté pied à pied pour défendre les droits des personnels en informant, conseillant, défendant les collègues à l'occasion de toutes les opérations de gestion des personnels (mutations, accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle, congés de formation, contestations de rendez-vous de carrière ...).

Les enjeux de ces futures élections sont clairs : il faut que les personnels participent massivement et que, tout aussi massivement, ils renforcent le syndicalisme majoritaire que portent le SNES et ses partenaires de la FSU.

Serge Muller

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

TOUTES ET TOUS AUX URNES DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022

Des enjeux forts pour la fédération et ses syndicats

Les prochaines élections professionnelles seront les premières après la mise en œuvre de la loi de « destruction » de la fonction publique dont un des objectifs a clairement été d'affaiblir le rôle des organisations syndicales par la suppression des commissions paritaires.

Les enjeux pour la FSU et ses syndicats nationaux sont donc d'importance et tout particulièrement dans le secteur de l'Éducation Nationale qui a subi les différentes réformes Blanquer pendant les cinq dernières années et qui est dans le viseur du président de la République fraîchement réélu.

La FSU doit rester la première fédération dans l'Éducation nationale et redevenir la première de la Fonction Publique d'Etat.

Deux nouvelles instances

Au niveau académique, la mesure de la représentativité des syndicats et donc de la FSU se fera au travers d'un vote pour un Comité Social d'Administration (CSA) Les compétences de cette nouvelle instance sont quasiment identiques à celles du Comité Technique Académique (CTA) : organisation des services, lignes directrices de gestion sur la mobilité et sur les promotions, formation des personnels, égalité professionnelle homme/femme...

La loi de « destruction » de la fonction publique a également signé la disparition des Comités Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail, comme dans le secteur privé.

A la place, il est prévu la mise en place d'une Formation Spécialisée sur Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSST).

La présence du SNES et de la FSU dans cette nouvelle instance dépendra des suffrages qui

Par
Richard
GHIS



se porteront sur la liste de la FSU au CSA de l'académie.

Des instances satellites

Dans l'Éducation nationale le vote de chacune et de chacun au niveau académique aura des répercussions sur la représentativité du SNES et de la FSU à d'autres niveaux.

A partir d'un dépouillement automatisé, qui se fera par département, se mettra en place dans chacun de nos départements un CSA Départemental et une Formation Spécialisée.

Il est à noter que dans notre académie c'est à ce niveau-là que les élus du SNES et de la FSU défendent les créations de postes et luttent contre les fermetures.

Depuis plusieurs années se met en place une Région Académique. Les instances académiques auront une déclinaison régionale. Ce nouveau niveau est important pour le quotidien des personnels du second degré puisque plusieurs compétences non négligeables sont confiées au Recteur de Région Académique : l'orientation, la carte des formations, les constructions et les rénovations des lycées.

Ce sera la somme des voix que les personnels donneront aux listes de la FSU dans les CSA d'Aix et de Nice qui déterminera la représentativité du SNES et de la FSU à ce niveau-là et donc leur capacité d'intervention sur ces différents dossiers.

Plus que jamais le SNES et la fédération ont besoin d'une part, d'une forte participation aux élections pour être vraiment représentatif et d'autre part de vos suffrages pour rester majoritaires dans ces différentes instances.

Voilà deux enjeux majeurs pour lesquels nous comptons sur l'investissement de toutes et tous.

